



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-002
PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE
SIGNATURE
à Madame Marie BONNEVIALLE
1^{ère} ADJOINTE

Le Maire de Pélussin (Loire) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-18 et L2122-23 ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2022 fixant le nombre des adjoints ;

Vu la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2022, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Marie BONNEVIALLE, 1^{ère} adjointe au Maire, dans le cadre de la TRANSITION ECOLOGIQUE et des FINANCES ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DELEGATION DE FONCTIONS

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, à compter du 15 janvier 2025, Madame Marie BONNEVIALLE, 1^{ère} adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans la gestion de la Transition Ecologique et des Finances hormis les affaires relevant du budget annexe forêt.

A ce titre, elle anime, au nom du Maire et dans le strict cadre du projet communal, la Commission Transition Ecologique ainsi que la Commission Finances et entreprend une communication active et régulière auprès de l'ensemble des instances municipales sur l'avancement des actions menées.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Marie BONNEVIALLE, 1^{ère} adjointe au Maire, reçoit une délégation permanente pour la signature des actes afférents aux matières visées à l'article 1, relatifs à ses délégations.

ARTICLE 3 : ABROGATION

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-04 en date du 18 mars 2022.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à :

- M. le Préfet
- Monsieur le trésorier public

Et notifié à l'intéressée.

Vu pour acceptation,
La 1^{ère} adjointe au Maire
Marie BONNEVIALLE

FAIT à Pélussin, le 15 janvier 2025
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20250114-2025-002-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/01/2025
Notification : 15/01/2025

